

BIODIVERSITE

ALERTE : NOUVELLE ETAPE DANS LA PROCEDURE D'EXAMEN DES DEMANDES DE BREVET AU BRESIL

Paris, 6 mars 2018

Par sa loi dite « loi biodiversité » entrée en vigueur en novembre 2015, le Brésil a défini, dans le cadre d'une procédure spécifique, les formalités à respecter concernant une invention qui implique l'utilisation de ressources génétiques/biologiques en provenance de ce pays.

Jusqu'à récemment, les examinateurs de l'Office Brésilien des Brevets émettaient une Notification spécifique, uniquement lorsque l'invention avait trait à une ressource génétique/biologique, pour savoir si celle-ci provenait du Brésil.

Désormais, et à compter du 27 février 2018, l'Office envoie de manière systematique cette première Notification, c'est-à-dire pour toutes les demandes de brevet déposées, qu'elles visent ou non une ressource génétique/biologique.

Pour chaque demande de brevet, le(s) déposant(s) sera(ont) donc invité(s) à communiquer à l'Office tous les renseignements / documents appropriés si l'invention a nécessité l'accès à au moins un échantillon biologique provenant du Brésil.

En ce cas, l'information devra parvenir à l'Office dans un délai de 60 jours.

Dans le cas contraire, il ne sera pas nécessaire de répondre à cette Notification et l'examen sera poursuivi par l'Office.

Avis aux intéressés par le sujet BIODIVERSITE : REGIMBEAU publiera prochainement des informations détaillées sur les différentes exigences imposées par la loi biodiversité au Brésil dans le cas où votre invention utilise ou a utilisé un échantillon obtenu dans ce pays.

- **A propos de REGIMBEAU :**

REGIMBEAU, Conseil en Propriété Industrielle, accompagne depuis plus de 85 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, la valorisation et la défense de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles). Quinze associés animent une équipe de 200 personnes, dont les compétences s'exercent dans tous les aspects stratégiques de la propriété industrielle : veille technologique, contrats de licence, audit de portefeuilles de PI, négociations dans le cadre de partenariat, acquisition des droits, contentieux. L'expertise de REGIMBEAU (présent à Paris, Rennes, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse, Caen et Munich) permet de répondre à des logiques stratégiques internationales, tout en préservant des relations personnalisées de très haute qualité avec ses clients.